



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique de la construction et des logements

Description

La statistique de la construction et des logements:

La statistique de la construction renseigne sur les investissements effectivement consacrés à la construction soumise à l'octroi d'un permis de construire pendant l'année considérée, sur les dépenses dans la construction projetées pour l'année suivante, ainsi que sur les travaux d'entretien publics non soumis à l'octroi d'un permis de construire.

La statistique de la construction de logements renseigne sur le nombre de nouveaux bâtiments avec logements et de nouveaux logements.

Les deux statistiques sont ventilées selon divers degrés de régionalisation (communes, districts, cantons, grandes régions, catégories de communes).

Disponible depuis:

Première année de référence de la statistique: 1948.

Caractères relevés:

Statistique de la construction:

Dépenses/investissements consacrés à la construction pendant l'année considérée et réserves de travail (investissements) dans la construction projetées pour l'année suivante, subdivisés selon le genre de travaux (nouvelles constructions, transformations ou démolitions), selon le genre de maître d'ouvrage (public ou privé) et selon le genre de construction (bâtiment ou génie civil). Travaux d'entretien publics selon le genre de construction (bâtiment, génie civil).

Statistique de la construction de logements:

Nouveaux bâtiments avec logements et nouveaux logements selon la catégorie d'ouvrages (bâtiments d'habitation, autres bâtiments avec logements), nombre de pièces, genre de maître d'ouvrage (public, privé).

Méthodologie

Enquête exhaustive

Degré de régionalisation:

Communes

Périodicité:

Annuelle

Période de référence:

Une année civile

Bases légales

Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (RS 431.1)

Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS), avec le soutien de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que d'entreprises privées; Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL)